

Présents : Enseignants : Mmes Baudet, Chevallier, da Paz, Denoor, Dewaele, Georges, Girondin, Lavigne, Lebreton, Mauborgne, Pelletier, Surcin, Trouvé
Ms. Laurent, Sauphanor
Parents : AIPE : Mmes Avon, Frèrejacques, Plocus
Parents non constitués en association : Mmes Degardin, Lhuillier, Le Bihan, Savet
Pour la mairie : Mme Châtelain

Absents excusés : M. l'inspecteur de l'éducation nationale
M Delpech – Mme Chiesa

Ordre du jour :

Présentation des nouveaux enseignants.

Inscription aux questions diverses.

- Présence de la maternelle dans les locaux
- Ramassage des feuilles mortes (danger à cette époque)
- Hygiène et sécurité dans les sanitaires
- Efficacité des sanctions collectives
- Annulation des heures de sport

1. Règlement intérieur

Chaque année, il est proposé et revu par le Conseil d'école et sa conformité doit être validée par M. l'inspecteur de l'éducation nationale. Le règlement actuel, valable jusqu'à fin novembre sert de document de base à la réflexion. Une fois validé, il est diffusé à toutes les familles pour signature.

2. Sécurité dans et aux abords de l'école

Sécurité : sortie de l'école. - Comme les années passées, trop de familles pénètrent dans la cour pour attendre les enfants, ce qui gêne considérablement la sortie des élèves (notamment des plus jeunes). Un effort de discipline est demandé à tous.

- Le chantier à côté de l'école gêne pour l'instant assez peu le fonctionnement des classes. Les nuisances sont assez limitées.

Des camions de livraison du chantier circulent Rue des Beaux Vents et Rue Le Nôtre. Nous demandons la plus grande vigilance aux familles

- La circulation est en augmentation rue des Beaux Vents, ce qui inquiète les familles. Le panneau « Stop » placé à l'intersection de la rue des Beaux Vents et de la rue Le Nôtre est très apprécié.

- le stationnement devant l'école est toujours aussi problématique. Mlle Châtelain fait état d'un projet visant à mettre la rue Le Nôtre en sens unique et à créer une trentaine de places de stationnement. Une réunion de présentation doit avoir lieu prochainement.

Sécurité dans l'école : - Un exercice d'évacuation incendie a été réalisé le 20 septembre 2010 à 9h50. Il a été demandé à toutes les classes de sortir par la porte droite du bâtiment afin de vérifier dans quelle mesure l'évacuation n'était pas gênée par le rétrécissement provoqué par la mise en place des nouvelles grilles. L'exercice s'est bien déroulé (évacuation en 3min15 -soit 1 minute de plus que d'habitude-, respect des consignes d'évacuation, bon fonctionnement de l'alarme et des dispositifs coupe feu).

- A cette période de l'année, le ramassage des feuilles mortes devant l'école n'est pas assez fréquent. L'entassement des feuilles mouillées est dangereux pour la circulation des enfants.

3. Restauration scolaire

Commission menu : la municipalité sollicite des parents d'élèves afin de participer aux réunions de la commission menu.

Le temps de restauration reste un moment délicat de la journée. L'école rappelle qu'elle ne gère en rien ce moment et qu'elle ne peut guère intervenir. M. Laurent invite les familles à se rapprocher de la mairie en cas de problème : fonctionnement, facturation...

Les animateurs sont-ils assez nombreux ? Les normes d'encadrement sont respectées par la mairie, mais les difficultés de recrutement permettent-elles d'avoir toujours le nombre nécessaire d'encadrants ? Par ailleurs, du matériel est-il mis à disposition des animateurs ?

4. Budgets scolaires

Ces budgets sont dans la bonne moyenne des budgets versés aux écoles. Sans autoriser de dépenses excessives, ils permettent néanmoins de fonctionner correctement. Le renouvellement des livres se fait progressivement mais dépend du souhait de chaque enseignant, du niveau d'enseignement, du changement fréquent de programmes ...

Mairie (fonctionnement par année civile)

Gestion indirecte : bons de commande Service des affaires scolaires

	Par élève	Montant
Budget fonctionnement par élève	30,73	8788,78
Pour mémoire		
2009	30,73	
2008	30,43	
2007	29,69	
Budget investissement par élève	6,63	1896,18
Pour mémoire		
2009	6,63	
2008	6,56	
2007	6,4	
Budget car école		812
Budget Noël par élève (Caisse des écoles)		1253
Pour mémoire		
2009		
2008		1233
Total		12749,96
Gestion directe : versé sur compte coopérative		
Subvention fonctionnement coopérative		740,46
Subvention fonctionnement classe de neige		667,32
Subvention Caisse des écoles sorties		2010,81
Total		3418,59

5. Coopérative

La coopérative est affiliée à l'OCCE (Office Central de la Coopération à l'École). Chaque année un rapport financier est envoyé à l'OCCE qui vérifie les comptes.

Reliquat 2008-2009 9157,63

Année scolaire 2009 -2010

Situation générale		Produits				Charges		
Entrées	Sorties	Activités 7070-7080 7500	Subventions collectivités Locales 7410	Subventions Caisse des Écoles 7420	Cotisations Parents 7560	Photos Fêtes 6070	Sorties Matériel Scolaire Livres 6180-6500-6500	Affiliation OCCE Assurances 6281-6282
16574,08	15021,69	10655,32	1117,32	2575,69	2225,75	3194,76	11257,29	569,64

Solde au 31/08/09 10710,02

Le solde peut paraître important. Mais ce fond de trésorerie permet de démarrer l'année scolaire sans de trop gros problème.

Les sommes suivantes ont été engagées depuis la rentrée de septembre :

- abonnements : 332 € - sorties jeune public : 2583 € - affiliation OCCE et assurance établissement : 496,95 €

- avance Utopia : 477 € - documentation : 154,39 € - accompagnement éducatif et AAA : 276,51 € - autres achats : 430,58 €

6. Classe de neige

Départ de 56 élèves de Cm1 à Habère Poche (Haute Savoie). Dates : 7 au 16 mars 2011.

Mme Lebreton partira avec sa classe. Mme Surcin partira avec ses élèves de Cm1 et les élèves de Cm1 de Mme da Paz.

Durant cette même période, Mme da Paz accueillera ses élèves de Cm2 et les élèves de Cm2 de Mme Surcin.

Une réunion d'information aura lieu fin janvier avec toutes les familles concernées.

Bourse aux vêtements : Elle sera reconduite malgré la faible fréquentation. Elle aura probablement lieu en janvier.

7. Projet d'école

Commun à la maternelle et à l'élémentaire, le projet d'école est rédigé pour trois ans. Le projet à venir (2010-2013) a été validé par M l'inspecteur de l'éducation nationale. Il est construit selon trois axes de travail : la relation école et familles, la liaison inter-cycles, la meilleure gestion des parcours scolaires. Ce projet est disponible auprès de M. Laurent qui le diffusera à toute famille qui en ferait la demande.

Dans le cadre du projet d'école, les bulletins scolaires seront remis directement aux familles le samedi 11 décembre. L'organisation de la matinée reste à définir.

8. Aides aux élèves, RASED et accompagnement éducatif

Aide aux élèves :

La première des aides a lieu en classe. Il est important de le rappeler.

Le PPRE : Programme Personnalisé de Réussite Éducative. C'est un contrat d'objectifs fixé par l'enseignant avec l'élève et la famille. Il décrit les buts à atteindre avec l'enfant et l'échéancier que l'on se donne. Une soixantaine de PPRE sont mis en place sur l'école.

Aides aux apprentissages (AAA) : Ce temps de travail peut s'adresser à tous les élèves : élèves qui peuvent rencontrer de légères difficultés ponctuelles, élèves pour lesquels on sent que l'apprentissage d'une notion sera difficile à aborder, élèves auxquels on souhaite proposer des formes de travail différentes. Cette aide n'a strictement rien à voir

avec celle apportée par le RASED.

Cette année, ce temps de travail est proposé deux soirs dans la semaine : mardi-jeudi. Il est organisé autour de quatre périodes de 6 à 7 semaines chacune. Chaque enseignant a souhaité intervenir auprès des élèves de sa propre classe (5 à 8 élèves par groupe).

D'autres dispositifs entrent ensuite en œuvre. Ils ne sont pas du même ordre et n'ont pas pour vocation d'aider à résoudre les mêmes difficultés.

Aide spécialisée proposée par le RASED : Réseau d'Aides aux élèves en Difficultés.

Cette aide est menée par des enseignants spécialisés : psychologue scolaire (pour 3 écoles), poste E (aide pédagogique) pour le groupe scolaire, poste G (rééducation psychomotrice et psychopédagogique) pour 3 à 5 écoles. Psychologue et poste G n'interviennent qu'après accord des parents.

Cette année, une aide massée est mise en place auprès des élèves de Ce1 et Cm1. Elle concerne la lecture pour les Ce1 et la résolution des problèmes mathématiques pour les cm1. Proposés quotidiennement le matin aux élèves de Ce1 et deux fois par semaine aux élèves de Cm1, ces ateliers sont encadrés par les enseignants des classes, le Poste E et le poste REP (poste d'aide du Réseau d'éducation prioritaire).

Le poste E prend en charge de petits groupes d'élèves qui relèvent du même type de difficulté mais peut aussi intervenir dans les classes.

Le poste G travaille essentiellement dans le cadre de la prévention. Ses missions sont ciblées sur les cycles 1 et 2.

Le psychologue scolaire reçoit des enfants pour des bilans ou des entretiens, pratique des observations en classe, reçoit les familles, participe aux équipes éducatives, coordonne l'action du RASED...

Les équipes éducatives : elles concernent des élèves pour lesquels un suivi spécifique est nécessaire. Organisées sur le temps scolaire, elles réunissent tous les intervenants qui œuvrent auprès d'un élève et de sa famille : parents, enseignants, directeur d'école, membres du RASED, enseignants spécialisés, orthophonistes, rééducateurs, éducateurs, services sociaux, médecins, services de soins (CMP, CMPP, PMI...). Elles permettent de faire le point sur la situation de l'enfant et de travailler sur les perspectives.

Les équipes éducatives peuvent être poursuivies par l'Équipe de Suivi des Parcours Scolaires qui propose un regard extérieur. Ce dispositif est propre à la Circonscription. Il concerne tous les élèves pour lesquels un regard extérieur est sollicité. Composé de l'inspecteur de l'éducation nationale, d'un conseiller pédagogique, d'un psychologue, d'un poste E, d'un directeur d'école et d'un directeur de SEGPA, il accueille les enseignants qui présentent le dossier de l'élève et émet un avis consultatif. Le passage en ESPS est obligatoire pour tous les dossiers d'orientation en SEGPA mais aussi pour tous les dossiers de maintien en Cp. Néanmoins d'autres dossiers peuvent être étudiés.

Le Club Coup de Pouce Clé : organisé par la mairie en partenariat avec l'Association ApFée dans le cadre de la politique de la Ville, le club Coup de Pouce concerne les élèves de Cp qui entrent dans la lecture. Il est encadré par des enseignants volontaires et des animateurs spécialisés. Chaque Club, organisé tous les soirs à l'école de 16h30 à 18h00, accueille 5 élèves proposés par les enseignants de Cp et pour lesquels l'accord de la famille a été sollicité. Deux clubs fonctionnent à l'école, soit 10 élèves. Les clubs démarreront le 15 novembre.

9. L'Accompagnement éducatif.

Ce dispositif concerne tous les collèges et toutes les écoles situées en éducation prioritaire. Il consiste à mettre en place des ateliers après la classe : ateliers axés sur l'aide aux devoirs, les pratiques culturelles et scientifiques ainsi que les pratiques sportives.

Ces ateliers sont gratuits et s'adressent à tous les élèves du Cp au Cm2. Ils sont encadrés par des enseignants volontaires mais aussi par des intervenants extérieurs agréés.

Pour l'année scolaire en cours, cinq ateliers sont mis en place : informatique et aide aux devoirs suivi de Volley le lundi – activités scientifiques le mardi – jeux de stratégie le jeudi et activités théâtrales le vendredi.

Un sondage a été mené courant octobre auprès des familles : 289 élèves à l'école : 186 réponses positives pour 387 vœux émis.

La première session accueille 58 élèves. Les ateliers ont été proposés à 60 élèves.

Les problèmes liés à la mise en œuvre de ce dispositif sont nombreux :

- temps de gestion très conséquent
- difficulté à récupérer en temps et en heure les documents fournis aux familles (autorisations)
- obligation d'organiser une rotation entre les élèves et les ateliers
- difficulté à articuler avec les aides aux apprentissages.

L'école s'inquiète des budgets alloués. Permettront-ils de mener les ateliers sur l'année. Les éléments en notre possession laissent à penser que non.

10. Vie des classes

Les intervenants en allemand

Courant octobre, la mairie a fait un sondage auprès des familles pour estimer le nombre d'élèves de cycle 3 intéressés par l'enseignement de l'allemand hors temps scolaire.

Les écoles sont en attente de la suite donnée.

Projets de classes :

Les classes sont toutes inscrites au programme jeune public proposé par le service culturel. Trois spectacles sont prévus pour chaque classe.

Les classes de cycle 3 et deux classes de cycle 2 sont inscrites au programme école et cinéma : trois films dans l'année. Une participation est demandée aux familles pour ces spectacles et films.

Les classes de Ce1 et Cm1/Cm2 ont déposé un projet pour bénéficier des interventions musique d'Anouk Arzoumanian, professeur au Conservatoire. Les projets ont été validés par M. l'inspecteur de l'éducation nationale.

Les Ce1

Travail autour du conte. Écriture et illustration sonore.

Les Cm1/Cm2

Travail sur le Moyen Age. Écoute de musiques, travail autour du Roman de Renart, création de CD...

Comme les années passées, les classes de Cm2 travaillent à des projets avec le collègue : accueil de professeurs de collègue dans les classes élémentaires et inversement, stage commun début décembre...

Le marché de Noël : il aura lieu le vendredi 3 décembre à partir de 16h30.

11. Questions diverses

Présence d'une classe maternelle dans les locaux élémentaires : Aux heures d'entrée et de sortie, la présence des petits gêne la circulation des classes. La situation s'est considérablement améliorée depuis que les poussettes restent à l'extérieur. Dans la situation actuelle, il n'y a pas d'amélioration à attendre, les effectifs n'étant pas en baisse.

Hygiène et sécurité dans les sanitaires : Les sanitaires sont un des lieux de vie de l'école. A ce titre, ils bénéficient d'une surveillance à chaque récréation. Malgré la surveillance, des conflits entre élèves peuvent y éclater au même titre que dans les couloirs ou dans la cour.

Question hygiène, l'entretien (réparations et nettoyage) effectué par la mairie est irréprochable. Le manque d'hygiène que l'on peut déplorer est bien du fait des élèves (chasses d'eau non tirées, papier gaspillé, salissures aux murs...). Il est difficile aux enseignants de gérer ce comportement souvent dû au groupe.

Efficacité des punitions collectives : Il est vrai que leur efficacité est contestable et que des élèves ressentent un sentiment d'injustice. Il faut distinguer le travail donné à un collectif afin de restaurer un climat de travail dans la classe et le travail donné en punition à réaliser à la maison. Ce deuxième aspect représente effectivement une injustice aux intérêts pédagogiques totalement discutables. Mais on ne peut en aucun cas considérer cela comme étant un fonctionnement établi de l'école. Le directeur invite donc les parents à prendre directement contact avec les enseignants de l'école au cas par cas.


Annulation des heures de sport : Le sport, comme l'ensemble des activités d'enseignement au sein de l'école, demande une grande disponibilité des élèves et ne peut être mis en place dans un climat trop remuant. La restauration de ce climat de travail est un préalable incontournable et se fait parfois au détriment de l'activité même. On peut le regretter. Toutefois, il ne s'agit pas, là non plus, d'un fonctionnement établi dans l'école.

Le conseil est levé à 20h20.

Pour les parents
non constitués
en association
Mme Savet



Pour l'AIPE
Mme Frèrejacques



Pour l'école
S Laurent

ECOLE ELEMENTAIRE LE NÔTRE
7, Rue Le Nôtre
95310 Saint-Ouen l'Aumône
Tél. : 01 34 64 30 69